

RÉFORME ■ En 2017, les Hauts-du-Lyonnais et Chamoussset-en-Lyonnais ne formeront qu'une seule entité **UNIS**

# Les Monts du Lyonnais créés en 2018

Les communautés de communes de Chamoussset-en-Lyonnais et des Hauts-du-Lyonnais vont se marier au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Six communes de la Loire (Châtelus, Chevrières, Grammond, Saint-Denis-sur-Coise, Viricelles et Virigneux) devraient les rejoindre en 2018 et former ainsi les Monts du Lyonnais.

Stéphane Voyant

stephane.voyant@centrefrance.com

Si aucun préfet de la Loire ou du Rhône n'a changé son schéma initial concernant la réforme intercommunale, les Monts du Lyonnais, eux, continuent à travailler « sur ce que le législateur avait prévu de faire ».

En clair, suivre le périmètre actuel du Simoly (Syndicat des Monts du Lyonnais) en fusionnant les intercommunalités de Chamoussset en Lyonnais, des Hauts-du-Lyonnais et six communes de Forez-en-Lyonnais (Chevrières, Saint-Denis-sur-Coise, Virigneux, Grammond, Châtelus et Viricelles).

Pour l'heure, seules les communautés de communes de Chamoussset-en-Lyonnais et des Hauts-du-Lyonnais formeront la



UNIS. Les trois présidents des communautés de communes et les maires des cinq communes ligériennes travaillent main dans la main pour la formation du territoire Monts du Lyonnais.

Communauté de communes Monts du Lyonnais au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le week-end dernier en effet, le préfet de la Loire, Evence Richard, a confirmé l'arrêté de périmètre de la Communauté de communes de Forez-en-Lyonnais et des Hauts-du-Lyonnais.

« Nous sommes pourtant allés plus loin que ce que prévoyait la loi en supprimant sept syndicats pour ne former qu'une seule entité. On ne nous a pas écoutés », pes-

te Bernard Chaverot, le président du Simoly.

Pour autant, un consensus aurait été trouvé, selon Norbert Dupeyron, président de la Communauté de communes de Forez-en-Lyonnais et maire de Chevrières. « En fait, ce schéma est tellement fra-

gile que si le préfet avait accepté, c'était la porte ouverte à d'autres départements. Dans un accord politique signé par les cinq présidents des communautés de communes concernées (*lire ci-dessous, NDLR*), on fait bien apparaître que les communes qui le souhaitent pourront partir ». Pour lui, « les Monts du Lyonnais se formeront au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ».

## Le Simoly va subsister encore une année

En attendant, pour permettre l'intégration des communes ligériennes dans la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, les actifs et passifs de ces dernières seront isolés pour éviter de les noyer dans la masse. « C'est du travail car il y a une vraie complexité juridique », explique Jean-Claude Picard, président de la Communauté de communes des Hauts-du-Lyonnais. Cela va être

compliqué de le faire comprendre aux administrés ».

De même, le Simoly va subsister une année supplémentaire concernant certaines thématiques. « Il continuera ainsi à financer les communes de la Loire sur certains projets, c'est aussi vrai concernant les dossiers économiques », poursuit Bernard Chaverot en citant l'exemple de la collecte des ordures ménagères qui intégrera les six communes concernées. Aussi, les élus des six communes travailleront main dans la main avec la Communauté de communes Monts du Lyonnais en intégrant les différents comités de la structure intercommunale.

« Pendant un an, on va donc se déployer sur deux fronts à la fois, assure Bernard Chaverot. C'est d'autant plus compliqué qu'on sait que cela aurait pu être très simple si l'on nous avait écoutés ». Pour autant, l'épilogue est proche pour le territoire, « même si l'épisode nous aura bouffé deux ans de travail », conclut Gérard Vulpas, président de Chamoussset-en-Lyonnais. ■